

### Motion

### **Le Bélier...écolo...et les immeubles communaux ?**

En lisant la brochure communale « le Bélier écolo », nous avons pris bonne note des divers projets en cours de réalisation et ceux qui seront à l'étude ces prochaines années et nous en apprécions la démarche.

En prenant connaissance du budget 2021, du rapport de la commission des finances ainsi que des comptes des années précédentes, nous avons été surpris de constater les montants des frais et revenus des bâtiments communaux qui sont mis en location à des tiers. S'il est évident qu'une auberge ou restaurant doivent rester propriété communale pour des questions historiques, patrimoniales ou autres, nous devons bien admettre que des logements très vétustes doivent être soit entretenus, soit revalorisés par des investissements conséquents et réguliers, soit éventuellement être sortis du patrimoine communal !

En effet, lorsque les charges de chauffage et d'entretien courant ne couvrent plus depuis de nombreuses années les loyers des appartements, il y a manifestement un problème à résoudre. Soit les appartements sont tellement vétustes qu'ils ne peuvent plus être loués (ce qui est le cas pour quelques biens communaux) soient ceux-ci nécessitent d'importants investissements à venir, à charge de la collectivité.

Dans un esprit d'incitation à la rénovation du domaine bâti, d'économies d'énergie, et afin de ne plus dépenser les deniers publics sur des immeubles anciens dont les loyers ne couvrent plus les charges courantes et afin de pouvoir se concentrer sur les autres bâtiments communaux stratégiques, nous demandons qu'un inventaire des bâtiments communaux comprenant des logements mis en location soit élaboré et présenté par la Municipalité, comprenant notamment les points essentiels suivants :

- Revenus locatifs depuis 10 ans
- Charges courantes depuis 10 ans
- Frais d'entretien et investissements effectués depuis 10 ans
- Perspective d'investissements à prévoir dans les 10 ans à venir.

Une fois un tel inventaire avec les états financiers actuels et surtout les investissements urgents à consentir ces prochaines années réalisé, nous laissons la Municipalité soumettre au conseil communal ce rapport et proposer à l'organe législatif les éventuels assainissements-investissements à prévoir ou les éventuels bâtiments non stratégiques qui pourraient-devraient être mis en vente afin d'alléger les charges communales sans mettre en danger le patrimoine restant. Les contribuables bellerins vous seront ainsi reconnaissants de ne plus garder des bâtiments vétustes qui coûtent plus qu'ils ne rapportent.

Pour le groupe PLR

Philippe Sarda

